



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/226  
28 mars 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 28 MARS 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU SOUDAN  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre (No MFA/AFR/5/19) en date du 27 mars 1996, adressée par S. E. M. Ali Othman Mohamed Taha, Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan, à S. E. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Dans cette lettre, le Ministre des affaires étrangères fait savoir que le Président de la République du Soudan a l'intention de prendre la parole devant les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits lors de la réunion devant se tenir à Addis-Abeba les 15 et 16 avril 1996.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Soudan auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Ali M. O. YASSIN

ANNEXE

Lettre datée du 27 mars 1996, adressée au Secrétaire général  
de l'Organisation de l'unité africaine par le Ministre  
soudanais des affaires étrangères

J'ai l'honneur de rappeler la visite que vous avez récemment effectuée à Khartoum, au cours de laquelle le Soudan a réitéré son engagement de se conformer pleinement aux résolutions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Conseil de sécurité concernant la tentative d'assassinat. Je tiens également à rappeler les idées et propositions examinées à cette occasion quant aux perspectives d'avenir.

Fidèle à ces engagements et sachant qu'une réunion au sommet de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA doit se tenir à Addis-Abeba les 15 et 16 avril 1996, et que l'OUA, selon ses propres résolutions, demeure saisie de la question, le Président de la République du Soudan a l'intention de faire part à ses homologues de la position du Soudan et des résultats des démarches effectuées par ce dernier. Aussi, je demande officiellement que, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement et des dispositions de la Déclaration du Caire portant création du Mécanisme de l'OUA, cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Ali Othman Mohamed TAHA

-----